

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 5 août 2026, a adopté les ordonnances suivantes en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

Ordonnance relative à l'autorisation de la garde d'animaux de ferme dans le cadre de la Fête des récoltes tenue le samedi 10 octobre 2026 sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (14)

Ordonnance relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (15)

Cette ordonnance abroge l'ordonnance numéro 3 portant sur le même objet.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 11 août 2026

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat